



**NOTE DE TRAVAIL**

**RÉUNION RÉGIONALE SPÉCIALE DE NAVIGATION AÉRIENNE (RAN)  
AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (AFI)**

**Durban (Afrique du Sud), 24 – 29 novembre 2008**

**Point 6 : Élaboration d'un ensemble de programmes de travail complets dans le domaine de la navigation aérienne, visant à améliorer l'efficacité du système de navigation aérienne (Comité sur l'efficacité)**

**ÉTABLISSEMENT D'ARRANGEMENTS POUR  
LES SERVICES SAR SOUS-RÉGIONAUX**

(Note présentée par le Secrétariat)

**SOMMAIRE**

La présente note propose un programme de création de services de recherches et de sauvetage (SAR) sous-régionaux qui seraient assurés par des centres conjoints de coordination de sauvetage (JRCC) aéronautiques et maritimes situés à des endroits stratégiques du continent africain.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 4.

**1. INTRODUCTION**

1.1 La mise sur pied du système de recherches et de sauvetage (SAR) a consisté jusqu'à présent à établir des services SAR nationaux indépendants et à les relier pour former un ensemble souple de fournisseurs qui desservent le monde entier. Du point de vue de l'exploitation d'un système mondial, cette méthode ne s'est pas révélée très efficace. De nombreux États ont seulement été capables d'assurer des services minimaux et de vastes régions sont restées sans services SAR. L'Afrique, en particulier, s'est caractérisée par un ensemble hétérogène de services SAR d'efficacité variable.

1.2 Tant l'OACI que l'Organisation maritime internationale (OMI) recommandent maintenant la régionalisation des services SAR comme le moyen le plus rapide d'assurer l'efficacité du système SAR mondial. La fourniture de services SAR régionaux permet aux organismes aéronautiques et maritimes de coopérer pour assurer des services SAR dans une région géographique définie en fonction des besoins et des risques plutôt qu'en fonction des frontières nationales qui, d'un point de vue opérationnel, sont totalement arbitraires.

1.3 La régionalisation des services SAR présente de nombreux avantages tant pour les bénéficiaires des services que pour les États qui les assurent. Elle offre la possibilité de réduire au minimum ou d'éviter le chevauchement des tâches et des installations, d'uniformiser la fourniture des services sur des régions géographiques plus vastes et, surtout, d'assurer des services compétents au voisinage ou à l'intérieur des États dont les ressources sont limitées. Elle permet en effet de diminuer

le nombre de centres de coordination de sauvetage (RCC) nécessaires pour exécuter les opérations, d'utiliser les réseaux de communication en commun et de regrouper les bases de données, et de réaliser ainsi des interventions d'urgence dans tout l'espace régional où volent les aéronefs et indépendamment de l'espace aérien territorial. La constitution du personnel, sa formation et son perfectionnement constant peuvent être gérés de manière efficace. Le résultat de la mise sur pied de SAR régionaux est de pouvoir faire plus avec moins.

## 2. ANALYSE

### *Éléments indicatifs de l'OACI sur la fourniture de services SAR*

2.1 Le *Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes* (IAMSAR) (Doc 9731) précise qu'une « approche régionale pourra permettre de réduire les coûts et d'améliorer la diffusion des alertes de détresse, la couverture et les services ». Par exemple, il est en général opérationnellement moins complexe et plus économique et efficace pour les États d'une même région de partager l'utilisation et le soutien des moyens de communication terrestres et satellitaires et des bases de données des ressources requis par les services SAR. Les États peuvent s'associer pour mettre sur pied des unités mobiles de recherches et de sauvetage (SRU) afin de réduire le nombre total d'unités nécessaires pour assurer une bonne couverture et une bonne préparation à l'intervention. Ils pourront aussi se partager la formation du personnel et d'autres genres de ressources, au bénéfice de tous (Chapitre 1, 1.7.1).

### *Activités SAR aéronautiques en Afrique*

2.2 En janvier 2002, après plusieurs accidents catastrophiques survenus sur le continent africain et après avoir constaté que de nombreux États africains avaient beaucoup de mal à assurer des services SAR efficaces, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et l'OACI, avec le soutien financier de la France, ont entrepris de mettre en œuvre un grand projet quinquennal de modernisation des services SAR africains. Les activités accomplies durant cette période comprenaient l'évaluation de 34 systèmes SAR nationaux par une équipe d'experts, la réalisation de nombreuses missions de coopération, l'organisation d'une formation poussée et la tenue de plusieurs séminaires et conférences.

2.3 Les résultats des missions d'évaluation, analysés en profondeur par la Section de la gestion du trafic aérien (ATM), montrent la présence de nombreuses lacunes et carences communes, les plus fréquentes étant un manque de personnel et une insuffisance marquée du financement. Il ressortait de ces problèmes et d'autres facteurs que les services SAR pourraient être assurés de façon plus efficace en Afrique à l'échelle sous-régionale. Les autres éléments déterminants comprenaient notamment un niveau relativement peu élevé d'activité opérationnelle et l'existence de plusieurs organisations intergouvernementales pouvant servir de fondement à la coopération entre les États. Ces organisations sont la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA).

2.4 Dans les recommandations qu'elle a présentées aux États africains évalués durant le projet, l'équipe OACI chargée de l'évaluation a souligné à maintes reprises que pour faire avancer le processus de coopération SAR avec les États voisins, en coopération avec les autorités maritimes, l'activité doit être axée sur :

- a) la création effective d'un comité SAR sous-régional ;
- b) la création d'un RCC sous-régional ;
- c) l'établissement sans délai de lettres d'accord avec les États voisins ;

- d) l'élaboration de procédures détaillées améliorées à suivre durant les opérations SAR transfrontalières réelles ;
- e) l'essai périodique des procédures opérationnelles transfrontalières ;
- f) l'organisation d'exercices SAR internationaux.

2.5 Les témoignages de cadres supérieurs œuvrant dans les administrations de l'aviation et de la marine civiles et les organisations intergouvernementales, notamment la CAE et la SADC, montraient qu'ils étaient favorables au principe d'une plus grande coopération sous-régionale dans la fourniture de services SAR aéronautiques civils dans les régions visées par le projet. Cet accord de principe se concrétise de plus en plus par l'élaboration de mémorandums d'entente entre les États.

2.6 Comme suite aux résultats du projet, l'OACI, en coopération avec la CAFAC, a organisé une conférence SAR internationale à Saly-Portudal (Sénégal) en octobre 2004, à laquelle ont assisté plus de 120 participants de 50 États, d'organisations internationales et d'entreprises privées. Les délégués à la Conférence ont élaboré une déclaration dont la conclusion principale précise que :

« L'organisation optimale, la gestion et la réglementation des services SAR ont une incidence significative et positive sur l'efficacité et le coût de la fourniture des services » et que « en particulier, le montant des ressources requises peut être réduit si les principes ci-après sont suivis » :

- a) évaluations exhaustives des besoins SAR en fonction du risque ;
- b) signature et mise à jour d'accords SAR nationaux et internationaux ;
- c) mise en place de mesures SAR préventives et de mesures réglementaires appropriées ;
- d) utilisation partagée du matériel ;
- e) utilisation du personnel de façon graduelle ;
- f) fourniture des services SAR à l'échelle sous-régionale ;
- g) création de centres conjoints d'opérations SAR aéronautiques et maritimes, éventuellement multifonctionnels.

#### *Organisation conjointe de services SAR aéronautiques et maritimes*

2.7 Le Manuel IAMSAR décrit en détail les économies d'échelle et les avantages opérationnels qui peuvent être tirés de l'harmonisation des procédures et d'une coopération étroite entre les services SAR aéronautiques et maritimes. La création de JRCC est recommandée dans la mesure où ils peuvent faciliter :

- a) l'harmonisation des procédures aéronautiques et maritimes ;
- b) l'interopérabilité de l'équipement de sauvetage ;
- c) la compréhension mutuelle des spécificités techniques maritimes et aéronautiques par le personnel RCC de chaque domaine ;
- d) l'utilisation partagée économique et efficace des locaux et de l'équipement RCC ;

- e) la création d'un groupe de coordonnateurs de missions SAR expérimentés compétents aussi bien dans le domaine aéronautique que le domaine maritime.

2.8 La coopération étroite entre les organismes SAR aéronautiques et maritimes est fondamentale. Le sauvetage des survivants d'accidents d'aéronefs en mer exige le recours à des navires et à leurs équipages, et les interventions SAR en haute mer s'accompagnent normalement de recherches aériennes. Il est crucial pour la réalisation des sauvetages que les organismes aéronautiques et maritimes travaillent ensemble de façon harmonieuse, économique et efficace.

2.9 En avril 2002, l'OACI et l'OMI ont formulé une déclaration de coopération qui appelait l'attention sur les intérêts qu'avaient les deux organisations à faciliter la fourniture de services SAR mondiaux aéronautiques et maritimes et soulignait la nécessité d'harmoniser les procédures SAR aéronautiques et maritimes. Elle mentionnait également l'intention des organisations de s'informer mutuellement des activités de coopération technique réalisées dans leurs États membres respectifs et, dans la mesure du possible, de coopérer à leur mise en œuvre.

2.10 En octobre 2007, le Ministère des transports de la République sud-africaine, en collaboration avec les Services sud-africains de recherche et de sauvetage (SASAR), a organisé à Port Elizabeth une conférence consultative sur l'intégration des services SAR en Afrique australe, ayant pour thème le plein engagement de l'Afrique australe dans l'intégration des services de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes. La majorité des États de la région ont participé à la conférence, qui a décidé de solliciter l'aide de l'OACI et de l'OMI en vue de mettre sur pied un programme de formation SAR et, en particulier, un programme de formation des administrateurs SAR et des coordonnateurs de missions SAR. Les pourparlers entre l'OACI, l'OMI et la République sud-africaine au sujet de ce programme se poursuivent.

#### *Activités SAR maritimes en Afrique*

2.11 La conférence sur les recherches et le sauvetage maritimes, organisée par l'OMI à Florence en 2000, a adopté une résolution sur les arrangements de coordination régionale des services SAR maritimes en Afrique, qui invitait tous les États côtiers de l'océan Atlantique et de l'océan Indien à donner leur consentement à la création de RCC sous-régionaux. Il a été proposé de diviser les territoires des pays africains riverains de l'océan Atlantique et de l'océan Indien en cinq sous-régions qui seraient desservies par des RCC situés au Maroc, au Libéria, au Nigéria, en Afrique du Sud et au Kenya.

2.12 Le Secrétariat de l'OMI estimait que la création de centres de coordination de sauvetage maritime (MRCC) dans chacune de ces cinq sous-régions exigeait de réaliser des missions consultatives en Afrique en vue d'encourager les États intéressés à consentir à l'établissement des RCC sous-régionaux proposés et de les informer sur la possibilité de maximiser l'efficacité et de réduire au minimum les coûts des services SAR en regroupant les installations et en assurant la coordination à l'échelle sous-régionale.

2.13 Jusqu'à présent, le programme de l'OMI a à son actif les réalisations suivantes :

- a) un RCC régional maritime (RMRCC) dessert le Cap-Vert, le Maroc et le Sénégal et offre des services limités ;
- b) une mission OMI pour aider à déterminer le meilleur emplacement pour le RMRCC du Libéria a été achevée à la fin de 2007 ;
- c) le RMRCC de Lagos est achevé et devrait entrer en service au cours du premier semestre de 2008 ;

- d) le RMRCC du Cap est achevé, a été mis en service le 16 janvier 2007 et est opérationnel ;
- e) le RMRCC de Mombasa est achevé, a été mis en service le 4 mai 2006 et est opérationnel.

### ***Travaux préparatoires***

2.14 Le Secrétariat et la Direction de la coopération technique de l'OACI et l'OMI sont en négociation avec les États de l'Afrique australe en réponse à leur demande d'assistance pour obtenir l'aide d'experts. Un des premiers résultats de ces travaux préparatoires sera probablement la création d'une Équipe de travail sur les RCC sous-régionaux conjoints pour l'Afrique.

## **3. CONCLUSION**

3.1 Sur la base de ce qui précède et compte tenu des avantages importants qui peuvent être tirés de la création de JRCC et de la coopération dans la fourniture des services SAR, la réunion est invitée à adopter la recommandation suivante :

### **Recommandation 6/x — Établissement d'arrangements pour les services SAR sous-régionaux**

Il est recommandé que le Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG) :

- a) adopte comme politique le principe général de la fourniture de services SAR à l'échelle sous-régionale par des RCC conjoints aéronautiques et maritimes en tant que stratégie clé pour améliorer le système SAR dans toute l'Afrique ;
- b) appuie la création d'une équipe de travail pour faire avancer l'initiative prise à la Conférence consultative de Port Elizabeth en octobre 2007 sur l'intégration des services SAR en Afrique australe ;
- c) coopère avec l'OACI et l'OMI dans leur collaboration constante avec les États africains pour implanter des RCC sous-régionaux conjoints à des endroits stratégiques du continent africain.

## **4. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

4.1 La réunion est invitée à approuver le projet de recommandation figurant au § 3.1.

-----

## APPENDICE

### OBJECTIFS DE PERFORMANCE RÉGIONAUX/NATIONAUX POUR LES SERVICES SAR

| ÉTABLISSEMENT D'ARRANGEMENTS POUR<br>LES SERVICES SAR SOUS-RÉGIONAUX |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                |                        |               |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------|---------------|
| Avantages                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                |                        |               |
| Efficacité<br>et sécurité                                            | <ul style="list-style-type: none"><li>• emploi partagé des locaux et de l'équipement des RCC permettant économie et efficacité</li><li>• fourniture plus uniforme des services dans une région géographique définie en fonction du risque</li><li>• services compétents assurés au voisinage et à l'intérieur des États dont les ressources sont limitées</li><li>• harmonisation des procédures aéronautiques et maritimes</li><li>• interopérabilité de l'équipement de sauvetage</li><li>• création d'un groupe de coordonnateurs de missions SAR chevronnés, ayant de l'expérience dans les domaines aéronautique et maritime, réduisant ainsi la coordination et la fragmentation</li></ul> |                                |                        |               |
| Stratégie                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                |                        |               |
| COMPOSANTES DU<br>CONCEPT<br>OPÉRATIONNEL<br>D'ATM                   | TÂCHES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | ÉCHÉANCIER<br>DÉBUT-FIN        | RESPONSABILITÉ         | ÉTAT          |
| Sans objet                                                           | • tenir un atelier SAR régional en Afrique australe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1 <sup>er</sup> trimestre 2009 | Équipe de travail (ET) | Non commencée |
|                                                                      | • établir un processus de prise de décisions en collaboration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1 <sup>er</sup> trimestre 2009 | ET                     |               |
|                                                                      | • évaluer les besoins et analyser les écarts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1 <sup>er</sup> trimestre 2009 |                        |               |
|                                                                      | • élaborer un plan d'action régional pour l'Afrique australe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1 <sup>er</sup> trimestre 2009 | ET                     |               |
|                                                                      | • dispenser la formation régionale des administrateurs SAR et des coordonnateurs de missions SAR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1 <sup>er</sup> trimestre 2009 | ET                     |               |
|                                                                      | • déterminer les besoins en matière d'organisation régionale, de fonctions et de responsabilités, de locaux et d'équipement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2 <sup>e</sup> trimestre 2009  | ET                     |               |
|                                                                      | • en s'inspirant du Manuel IAMSAR, élaborer un projet de loi, un règlement, des procédures opérationnelles, des lettres d'accord, des plans SAR et des politiques de gestion de la sécurité pour la fourniture de services SAR régionaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2 <sup>e</sup> trimestre 2009  | ET                     |               |
|                                                                      | • déterminer les besoins futurs en matière de formation et élaborer des plans de formation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2 <sup>e</sup> trimestre 2009  | ET                     |               |

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                               |    |  |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----|--|
|                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborer : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des procédures d'alerte</li> <li>➤ des bases de données sur les ressources</li> <li>➤ des procédures d'interface avec les procédures d'urgence des aéroports et les services généraux d'intervention en cas de catastrophe</li> <li>➤ des listes de vérification RCC</li> <li>➤ des plans de dotation en personnel, de contrôle des compétences et de certification</li> <li>➤ des programmes de prévention SAR</li> <li>➤ des programmes qualité</li> <li>➤ des programmes d'éducation et de sensibilisation</li> <li>➤ des procédures à suivre en cas d'urgence en vol</li> </ul> </li> </ul> | 3 <sup>e</sup> trimestre 2009 | ET |  |
|                          | • dispenser la formation requise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 3 <sup>e</sup> trimestre 2009 | ET |  |
|                          | • réaliser les exercices SAR requis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 3 <sup>e</sup> trimestre 2009 | ET |  |
|                          | • suivre de près le processus de mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | selon les besoins             | ET |  |
| <b>Lien avec les GPI</b> | Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |    |  |

## Notes :

1. Le plan de travail indiqué ci-dessus doit être répété pour l'Afrique du Nord-Ouest, l'Afrique orientale, l'Afrique occidentale (Lagos) et l'Afrique occidentale (Libéria). Le calendrier des travaux pour ces régions dépendra de facteurs opérationnels, démographiques, financiers et sociaux, qui n'ont toutefois pas encore été déterminés. La nature et la durée des travaux de planification et de mise en œuvre requis pour chaque RCC sous-régional devraient être du même ordre que celles qui sont indiquées ci-dessus pour le plan de l'Afrique australe.

2. Tous les travaux exigent une coopération étroite de tous les États intéressés, de l'OACI, de l'OMI, de Cospas-Sarsat et, au besoin, d'autres organismes mondiaux.